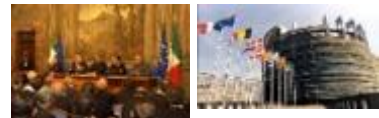


Europe des 25 : Le Projet constitutionnel marque le pas

Plusieurs chefs d'Etat de l'Europe élargie, notamment l'Espagne et la Pologne , ont réaffirmé leur solidarité atlantique

Le Sommet des chefs d'Etat de l'Europe élargie, réuni à Bruxelles du 12 au 14 décembre 2003 n'a pas réussi à trouver un compromis lui permettant d'adopter le projet de constitution européenne élaboré par la Convention Européenne présidée par l'ancien président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing. Depuis le 4 octobre, une Conférence Intergouvernementale (CIG) des représentants de l'Europe des 25 se tenait à Rome, pour examiner le texte en détail.



Le projet première version avait été présenté le 22 Avril à Bruxelles à un groupe de 15 journalistes par le Président de la Convention Européenne, M. Valéry Giscard d'Estaing. Ce texte se référait à plusieurs reprises à un modèle de gouvernement fédéral de type américain dans l'esprit de la Convention de Philadelphie concernant le rôle du Congrès. Le président Giscard d'Estaing avait particulièrement insisté sur l'avantage de la version présentée, d'insuffler "un maximum de démocratie et de permettre un vote à la majorité pour de nombreuses questions qui jusqu'ici devaient être votées à l'unanimité". La novation qui avait soulevé le plus de critiques notamment de la part des dix pays en cours d'admission, mais aussi des nations les plus petites, portait sur le projet de nommer deux présidents: L'un pour le Conseil Européen qui composé des chefs d'état et de gouvernement élirait une personnalité pour deux ans et demi, renouvelable une fois. L'autre pour la Commission dont le président, proposé par le Conseil, devrait recevoir l'approbation du Parlement de Strasbourg.

Le Président du Conseil Européen serait assisté d'un ministre des Affaires étrangères et d'un vice-président chargé de maintenir un équilibre entre les grands et les petits pays. A Rome les clivages étaient plus subtils même si les positions des pour et des contre le texte de la Convention apparaissaient nettement tranchées. D'un côté, les six membres fondateurs penchaient pour le texte Giscard mais amendé. En revanche, les dix nouveaux membres souhaitaient en rester aux termes du traité de Nice, plus favorable à leur représentativité.

Toutefois, dès qu'on a abordé les points litigieux, la multiplicité des différents a rendu impossible toute classification dans un camp ou dans un autre. Ainsi l'Espagne, l'Italie et l'Irlande ont rejoint la Pologne pour réclamer dans le préambule une référence explicite aux valeurs fondatrices judéo-chrétiennes de l'Europe. Mais ce sont les dispositions concernant la Commission de Bruxelles qui ont soulevé l'opposition la plus irréductible sous la bannière de la Pologne et de l'Espagne avec le soutien actif de l'Autriche et de la Finlande et une sympathie discrète des pays du Bénélux, cependant disposés à un compromis.

Des pouvoirs plus restreints pour la Commission Européenne

M. Giscard d'Estaing avait proposé qu'elle compte un nombre réduit de membres, treize au maximum assistés de douze conseillers. Le commissaire européen, Michel Barnier estimait que le Conseil devait devenir le lieu d'impulsion politique, notamment pour la politique étrangère et la défense ou pour la gouvernance économique, mais que "l'essentiel de la direction des affaires européennes se trouverait du côté d'une structure intergouvernementale..." c'est à dire de la Commission. La totalité des nouveaux entrants souhaite que chaque membre ait un commissaire et la crainte des "petits" pays de voir des puissances comme la France ou l'Allemagne imposer leurs volontés était loin d'être apaisée.

Les critiques n'avaient pas manqué sur un texte qui affaiblissait les pouvoirs de la Commission;res de la Convention qui avaient travaillé à la rédaction du projet, avaient manifesté leur mauvaise humeur à propos de la "directivité" et de la manière personnelle utilisée par leur Président pour faire connaître ce projet au public. Toutefois M. Giscard d'Estaing avait tout lieu de se féliciter car le document présenté avait été estimé par la Commission elle-même, comme une bonne base de travail. Il est vrai que ce texte constituait le point de départ des débats engagés à Rome par la CIG.

Au sommet des chefs d'Etat à Bruxelles, les mêmes critiques ont été formulées par les mêmes pays, mais les oppositions au texte de base se sont focalisées sur les coefficients de représentativité indispensables pour que soit acquis le vote des lois. La règle de double représentativité proposée par le texte Giscard de 50% des pays et de 60% des populations a rencontré à Bruxelles, une opposition irrémédiable de la Pologne et de l'Espagne. Ces deux pays ont fait échouer le dernier sommet de la présidence italienne en attendant que la présidence irlandaise reprenne le dossier en 2004. Mais début février, le projet de constitution marquait le pas, tandis que plusieurs pays européens notamment l'Espagne et la Pologne réaffirmaient leur solidarité atlantique.

Géopolitis

Mise à jour: 5 - 02 - 04 - www.geopolitis.net